

PV réunion 12/11/2020 (vidéoconf) sur PROJET KICK

Asbl Kick : partenariat avec la ville de Rochefort pour "accélérer la transition écologique" ?

Présent-e-s : Michel Fieu, Claire Schaus, Émile Etienne, Jean Vander Elst, Julien Collard, Ludovic Chaboteaux, Clo Anciaux, Nicole Willem, Maud Bailly, Françoise Lebeau, Bernard Convié.

Excusée : Elena.

Petit topo : L'asbl Kick a conclu une convention de partenariat avec la Ville de Rochefort afin "d'accélérer la transition écologique à Rochefort" (voir ci-dessous l'extrait du PV du 23/09 du Conseil communal*). La convention de partenariat a été approuvée par tous les élus, à l'exception de 2 abstentions : Bernard Convié et Françoise Lebeau (Ecolo), en arguant qu'aucun contact n'avait été pris avec les nombreux acteurs locaux impliqués dans la Transition.

1) Partage d'infos sur KICK

- **Infos de Bernard et Françoise :**

- **Réunion Kick + Françoise et Bernard :**

- A la demande de Kick, une réunion a eu lieu : Françoise et Bernard ont souligné l'importance que le projet Kick tienne compte des initiatives locales existantes et parte du terreau fertile que constituent ces initiatives rochefortoises.
- Kick dit reconnaître que c'est une erreur de ne pas l'avoir fait avant de contacter la Ville et assure que le cœur de leur projet est « de renforcer les solutions qui existent localement pour accélérer la transition écologique, et s'inscrit sincèrement dans cette dynamique ». Démarche apolitique, au-delà d'un cycle électoral.
- Kick a aussi eu une réunion avec l'UCPR (// CDH, aussi de l'opposition).

- **Quid de la Ville ?**

- La transition énergétique est dans le plan communal de politique général... Kick serait perçu comme une opportunité pour déléguer cet axe là.
- Budget de 403 000 euros (!) apporté par Kick sur 3 années (essentiellement des frais de personnel et de consultance). En contrepartie, la commune doit mettre à disposition 0,3 ETP pour faire le lien avec le projet kick.

- **Qui est Kick ?**

- Peu d'info sur cette asbl kick : elle était en constitution quand ils ont vu ce point à l'ordre du jour du Conseil communal.
- Créée par la famille De Pret : grosse fortune, traces de financement au Panama, fortune sur l'alcool... voir [l'article de David Leloup](#)
- Kick lié à Telos Impact, qui conseille les grandes fortunes et les entreprises pour des investissements caritatifs. Telos Impact a été engagé comme consultant pour aider la famille De Pret à lancer le projet Kick.
- [Offre d'emploi de Kick \(cliquer\)](#) (délai dépassé pour y répondre !)

- **Réflexions**

- Acte fort que Bernard et Françoise se soient abstenus.
- François Bellot (échevin, MR) était fâché, pourquoi ? des accointances particulières avec la famille De Pret ?

Pierre Yves (PS) a présenté et défendu le projet kick : est-ce un jeu du PS ?

- Est-ce qu'on ne va pas être pieds et poings liés si on accepte de coopérer avec eux ?
- D'où vient l'argent de Kick ? Qu'est ce qu'ils attendent en échange ? Quels critères de réussite ? Méfions nous de ce qui est gratuit...

Identifier de qui vient l'argent avant de l'accepter par groupes colibris/transition.

- Il y a 6 axes thématiques dans la convention de partenariat (voir ci-dessous*) : le contenu de ces thématiques resteraient à construire (inclure la Tridaine dans « gestion des eaux », le Volti dans « Alimentation » etc.)

2) Émotions ressenties de notre part

Énervement, **colère**, indignation : partenariat externe, sans consultation !

Triste : cela arrive trop tard, alors que les acteurs-rices de la Transition sont las et fatigués...

Scepticisme, **méfiance**, vigilance : attention au greenwashing (c'est une question d'image pour la Ville et pour des investisseurs fortunés... aussi pour éluder l'impôt) et à la délégation au privé de ce qui est du domaine du public. Ne trahissons pas nos idéaux politiques, si on décide de collaborer avec Kick.

Malaise face à maladresse de Kick (hors sol, hors réalité) et l'opportunisme de la Ville.

Curiosité : ne pas tout refuser en bloc, voyons ce qu'on peut en tirer.

3) Que fait-on ?

- **Kick demande à rencontrer les acteurs de la Transition.**

- **Françoise et Bernard** leur donne le contact de **Maud** (petit theatre).

- **Nicole, Ludo, Claire, Jean, Maud** sont ok pour être présents pour rencontrer Kick.

- **Maud** est ok pour coordonner le lien avec Kick, mais seulement s'il y a des personnes motivées pour suivre avec elle. Elle prévient aussi que son temps de travail est déjà fort chargé, et que si elle dédie du temps à cela, elle devra réduire son suivi ailleurs.

- Points d'attention :

Si collaboration, leur dire de ne pas parler en notre nom.

Ne pas oublier les autres initiatives qui ne sont pas en lien avec le ptgv.

- Cette discussion avec Kick doit nous permettre de tâter le terrain pour voir si ça vaut la peine de collaborer avec eux, s'ils feraient avancer nos revendications à l'égard de la Ville.

- (Si on décide de collaborer avec Kick, une idée) : **Elaborer un document « Comment accélérer la transition à Rochefort » qui présente nos revendications** à l'égard de la Ville, à présenter en lien avec le Plan communal de politique général.
- Utile de faire entendre la voix des habitant·e·s : **créer un groupe "communication"** qui utilise les réseaux sociaux pour faire possiblement contrepoids face à ce que Kick et la Ville vont communiquer.

- **Maud** envoie un mail au réseau colibris/transition pour les informer avec le PV de cette réunion + une explication en corps de mail (**Emile** propose un projet) + slides de Kick (**Françoise** se renseigne si elle peut nous les transmettre).
- **Nicole** creuse les infos sur Kick et Telos Impact, en lien avec **Claire** (sur Telos), **Françoise, Jean** (qui contacte Quentin de Pret).

Voir au registre des asbl/au Moniteur : qui est dans CA et dans AG ?

- - -

*** ANNEXE - Plus d'infos sur l'asbl et le projet Kick :**

- la page facebook de Kick : <https://www.facebook.com/> (je vois pas de site web)
- extrait du [PV du Conseil communal](#) du 23/09 :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASBL KICK AFIN D'ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À ROCHEFORT.

Le Conseil Communal;

Attendu que le Programme Stratégique Transversal de la Ville de Rochefort approuvé par le Conseil communal du 13 mai 2020 comprend un objectif stratégique (O.S. n°3) lié à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement ; que cet objectif est traduit en 4 objectifs opérationnels et décliné en 11 actions;

Attendu que la Ville a adhéré à la Convention de Maires pour le climat et l'énergie le 18 avril 2016 (délibération n° 044/2016);

Attendu qu'un Plan d'Action Energie durable –Climat (PAEDC), élaboré en collaboration avec le BEP et le Pays de Famenne, a été approuvé par le Conseil communal le 25.02.2019 (délibération n° 022/2019);

Vu le document de présentation d'un partenariat avec l'ASBL KICK;

Attendu que le projet Kick découle d'une initiative familiale comprenant un pilier philanthropique; que ce pilier philanthropique a pour mission de s'impliquer dans des projets aux objectifs précis dont l'impact est mesurable et extensible à large échelle ; que le volet environnement de ce pilier est dédié à la lutte contre les causes d'érosion de la biodiversité par l'accélération de la transition écologique;

Attendu que l'ASBL KICK propose à Rochefort un soutien humain et financier pour accélérer la transition écologique et atteindre un impact significatif;

Attendu que la Ville de Rochefort a été choisie car elle présente plusieurs atouts qui démontrent le potentiel de la commune dans le cadre de la transition écologique:

- Initiatives existantes (monnaie locale, mouvement citoyen, réseau transition...)
- Taille de l'entité permettant de démontrer rapidement l'efficacité du projet
- Diversité des ressources-Engagements existants (Signature de convention et élaboration du PAEDC Pays de Famenne, POLLEC 3, Convention de maires pour le climat, PST et Déclaration de politique communale 2018-2024);

Attendu que le partenariat se concentrera sur 6 axes:

- Alimentation: production et consommation;
- Gestion des eaux: traitement des eaux polluées, mesures anti-gaspillage, utilisation de l'eau de pluie;

- Energie et mobilité: rationalisation de l'utilisation d'énergie, énergies vertes;
- Gestion des forêts: rétention CO2, gestion durable et raisonnée;
- Gestion des déchets: mesures anti-gaspillage, rationalisation des déchets;
- Habitat durable: urbanisation et optimisation de l'isolation;

Attendu que Kick s'engage à financer sans contrepartie les moyens humains (chef de projet,...) ainsi que certaines ressources (communication, mesure d'impact, études d'efficacité, ...) sur une durée de 3 ans;

Attendu que cela représente pour l'ASBL Kick un budget total de 403.000 euros réparti sur les 3 années;

Vu la convention de partenariat avec l'ASBL Kick qui a pour objet la coordination du projet de transition écologique sur trois ans conformément à un plan d'actions à établir qui se basera notamment sur le Plan d'Action Energie durable –Climat (PAEDC);

Vu la délibération du Collège communal, en date du 02.07.2020, n° 1054/2020;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, §1, al.2 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré;

PAR 18 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS:

APPROUVE la convention de partenariat avec l'ASBL Kick qui offrira la coordination du projet de transition écologique sur 3 ans ;

La Ville s'engage à s'impliquer dans le projet à plusieurs niveaux:

1. Appropriation du projet: transmettre l'ambition et l'appropriation du projet au plus grand nombre de parties au sein de la commune afin que la lutte contre les causes d'érosion de la biodiversité devienne une priorité;

2. Mise en place et suivi du projet:

- validation de l'engagement par Kick d'un Chef de projet
- désignation au sein de la commune d'un à deux agents possédant d'une part des compétences de gestion de projet et d'autre part un profil plus analytique pour le suivi de la mesure d'impact de l'administration, à raison de 0,3 ETP au total pour toute la durée de la mission KICK;

3. Libération de fonds: contribuer au projet KICK avec les budgets existants lorsque le projet rentre dans le cadre des politiques/plans communaux;

4. Réseau:

- mise en relation entre le réseau de partenaires et les différentes parties prenantes en vue d'assurer la mise en place du projet KICK au sein de la commune
- bonne collaboration des membres de l'administration communale avec les experts et partenaires KICK lors de la mise en place du projet
- facilitation de la communication avec les différentes entités fédérées pour créer un effet d'entraînement
- appropriation du projet sur le long terme.